

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 07/02/2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le sept du mois de février, le Conseil Municipal de Pusey s'est réuni à 18 H 30, au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques POLIEN, Maire, après convocation légale adressée le 31 janvier 2025.

| | |
|-------------------------------------|----|
| Nombre de conseillers en exercice : | 15 |
| Nombre de conseillers présents : | 12 |
| Nombre de conseillers votants : | 14 |
| Nombre de pouvoirs : | 02 |

Conseillers présents :

Jean-Jacques POLIEN, Pierre CLERC, Sandra VIENNET, Patrice MANTION, Gaëlle DE JESUS, Gaston VUILLEMOT, Maryline CHAUDEY, Patrick REYNOUD, Laurence CURIE, Valérie EKOUME, Natacha BLANCHARD, Pascal PERNOT.

Conseillers absents excusés : Christophe DAMPENON, Pauline BONNET, Aymeric MAIRE.

Conseillers représentés :

M. Christophe DAMPENON a donné procuration à M. Jean-Jacques POLIEN.
M. Aymeric MAIRE a donné procuration à M. Patrice MANTION.

Secrétaire : Laurence CURIE

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ces formalités remplies, Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour et ouvre la séance.

Ordre du jour de la séance

- 1- Approbation du procès-verbal de la dernière séance
- 2- Création d'un emploi non permanent contractuel pour accroissement temporaire d'activité, service technique
- 3- Affouage - examen du tableau de rectification et approbation de la liste définitive
- 4- Convention 2025 pour entretien polyvalent sur la commune avec AIIS INTERMAIDE
- 5- Questions diverses

01 : Approbation du compte-rendu de la dernière séance :

Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques POLIEN

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de Pusey de bien vouloir approuver le procès-verbal de la dernière séance plénière du 12 décembre 2024.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

APPROUVE le procès-verbal de la dernière séance du Conseil Municipal de Pusey en date du 12 décembre 2024.

02. Délibération créant un emploi non permanent – Accroissement temporaire d'activité - (CGFP – art. L332-23 1°)

Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques POLIEN

Rappel

- La délibération prendra effet au plus tôt après transmission au contrôle de légalité.
- La délibération ne peut pas être rétroactive et, par conséquent, antérieure à la nomination.
- La délibération doit être non nominative.
- Aucune déclaration d'emploi ne doit être faite dans le cas présent.
- Une délibération doit être adoptée à **chaque nouveau besoin**. Aussi, une délibération de principe valable sur toute la durée du mandat de l'autorité territoriale est exclue.

- Vu le code général de fonction publique, notamment son article L332-23 1° ;
- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;
- Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, le cas échéant ;
- Vu le budget de la collectivité (ou du syndicat ou de l'établissement) ;
- Vu le tableau actuel des effectifs de la collectivité (ou du syndicat ou de l'établissement) ;

CONSIDÉRANT que le bon fonctionnement des services implique le recrutement d'un agent contractuel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité lié à un besoin de renforcer l'équipe technique en raison de l'accroissement des tâches à réaliser.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de créer un emploi non permanent en référence au grade d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 7 mois allant du 01/04/2025 au 31/10/2025 inclus,
- Précise que l'accroissement temporaire d'activité est justifié par un besoin de renforcer l'équipe technique en raison de l'accroissement des tâches à réaliser,
- Précise que l'agent sera recruté à temps complet à hauteur de 35 h 00 minutes hebdomadaires (soit 35/35^{ème} d'un temps plein), sur un poste relevant de la catégorie hiérarchique C pour assurer les fonctions suivantes : interventions techniques sur la commune, entretien, maintenance générale des équipements, voirie, espaces verts, bâtiment, mécanique, réseaux divers, manutention,
- Pour le recrutement d'un agent contractuel :
 - ✓ Précise que le niveau de recrutement sera déterminé sur la base des critères suivants : polyvalence technique, expérience professionnelle technique,
 - ✓ Fixe la rémunération, en référence au grade de recrutement et compte-tenu des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience, entre l'indice brut minimum 368 / indice majoré minimum 367 et l'indice brut maximum 486 / indice majoré maximum 425,
- S'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget,

- Autorise Monsieur le Maire ou son délégué à signer tout document relatif à ce dossier.

03. Affouage - examen du tableau de rectification et approbation de la liste définitive

Rapporteur : Monsieur Patrice MANTION

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération n°39 en date du 20 septembre 2024, le Conseil Municipal de Pusey avait approuvé le règlement d'affouage pour la campagne 2024-2025 ainsi que le prix de l'affouage (8,00 € / stère).

Les inscriptions ont eu lieu jusqu'au 26 octobre 2024. La liste provisoire est donc arrêtée à cette date.

Du 18 décembre 2024 au 08 janvier 2025, soit pendant 3 dimanches et 3 semaines, la liste provisoire a été affichée.

La liste provisoire fait apparaître 28 inscrits au titre de l'affouage.

Après la clôture des inscriptions au 26 octobre 2024, aucune personne n'a souhaité être ajoutée à la liste ainsi arrêtée et donc bénéficiaire de l'affouage ou contester la liste affichée

TABLEAU DE RECTIFICATIONS DE LA LISTE PROVISOIRE DES AFFOUAGISTES

Pour l'exercice 2024, établie par le Conseil Municipal par délibération du 20 septembre 2024

Le Maire de la Commune de Pusey
Vu le registre des réclamations élevées contre la liste provisoire des affouagistes,
lesquelles sont au nombre de 0.

ARRETE ainsi qu'il suit le tableau de rectifications de la liste des affouagistes :

| N° d'ordre de la liste provisoire | N° d'ordre du registre des réclamations | NOMS et PRENOMS | DATE de la délibération municipale ou de la décision rendue par le Tribunal Administratif | MOTIFS sur lesquels la rectification est fondée |
|-----------------------------------|---|---|---|---|
| | | AFFOUAGISTES DEVANT ETRE RAYES DE LA LISTE PROVISOIRE DE 2024-2025 NEANT | | |
| | | AFFOUAGISTES DEVANT ETRE AJOUTES DE LA LISTE PROVISOIRE DE 2024-2025 NEANT | | |

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés

- Approuve le tableau de rectification pour la campagne d'affouage 2024-2025
- Approuve la liste provisoire qui devient **définitive**.

| N° d'ordre | Noms et prénoms | Observations | N° d'ordre | Noms et prénoms | Observations |
|---|----------------------|--------------|---------------------|---------------------|--------------|
| Garants pour l'exercice : - Monsieur REYNOUD Patrick - Monsieur MANTION Patrice - Monsieur PERNOT Pascal | | | | | |
| AFFOUAGISTES | | | AFFOUAGISTES | | |
| 01 | AUVITY Liliane | | 15 | GIRARDEY Jean-Louis | |
| 02 | BANET Jean-Philippe | | 16 | GREFFIER Gérard | |
| 03 | BERNET Alain | | 17 | JEANMOUGIN Xavier | |
| 04 | BLAIRET Sébastien | | 18 | LANGROGNET Lionel | |
| 05 | BONNET Joël | | 19 | MAIRET Cécile | |
| 06 | BONNET Maurice | | 20 | MERCADIER Gérard | |
| 07 | BONNET Monique | | 21 | MERCADIER Josette | |
| 08 | BONNET Paul-Henri | | 22 | MULTON Martial | |
| 09 | BOSCHAT Laurent | | 23 | NICOLAS Pascal | |
| 10 | CAISEY Jacky | | 24 | NORMAND Catherine | |
| 11 | CHAMPION Denise | | 25 | PAYEUR Marcel | |
| 12 | GIGANTE Jean-Jacques | | 26 | PERNET Jean-Paul | |
| 13 | GIGANTE Jean-Pierre | | 27 | RAILLARD Gilles | |
| 14 | GIGANTE Liliane | | 28 | TROMSON Benoit | |

04. Convention 2025 pour entretien polyvalent sur la commune avec AIIS INTERMAIDE

Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques POLIEN

En raison d'une surcharge de travail des services techniques, Monsieur le Maire propose une convention de prestation de services pour l'entretien polyvalent pendant quelques mois sur la commune avec l'association AIIS – INTERM'AIDE : adhésion annuelle de 200 € + équipes entretien communal/espaces verts : 350 €/jour.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **DECIDE** de conventionner avec AIIS – INTERM'AIDE pour une prestation d'entretien polyvalent sur la commune : adhésion annuelle de 200 € + équipes entretien communal/espaces verts : 350 €/jour;
- **S'ENGAGE** à inscrire la somme correspondante au budget primitif 2025 ;
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention correspondante ainsi que l'ensemble des pièces afférentes à ce dossier.

05. Questions diverses :

Intervention de Monsieur Jean-Jacques POLIEN

1. M. le Maire propose le visionnement du projet des Maisons Séniors. Habitat 70, le financeur, envisage 8 logements de 70 m² sur l'emplacement dit de la Grange Athey : 6 doubles et 2 simples.

Une maison « commune » serait à la charge de la municipalité quant à son financement. Il propose, à la suite des nombreuses interrogations, une visite d'autres projets similaires de Maison Commune pour que chacun puisse se prononcer afin de voter lors d'un prochain conseil le début du projet.

2. Mme Maryline CHAUDEY évoque, suite à un précédent CCAS, de devenir un village de sensibilisation au don d'organe.

3. Mme Laurence CURIE relaie les avis positifs quant au changement du panneau-miroir à l'intersection de la route de Pusey avec la rue des Chenevières. Mme Maryline CHAUDEY rappelle le besoin d'un système identique pour la rue des Vergers. M. le Maire l'informe que l'ancien panneau est en réfection et y sera installé.

Mme Laurence CURIE interroge ensuite sur le devenir du projet d'ombrage envisagé au printemps dernier sur la place du monument aux morts. Rien n'est réellement envisagé pour le moment.

4. M. le Maire termine en précisant qu'un projet de revêtement de sol est à l'étude entre la Maison des Associations et l'ex maison Jean Morey 8 rue du Breuil. Le revêtement serait similaire à celui présent sur le parking du magasin JYSK qui permet une meilleure infiltration des eaux de pluie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.

Fait à Pusey, le 10/02/2025

Le Maire



Jean-Jacques POLIEN



La secrétaire



Laurence CURIE

